

24 SEP. 2020

**Décision n° P 2020- 59 en date du
du président du directoire par intérim portant délégation de signature
à la personne responsable de l'accès aux documents administratifs
et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 300-2, L. 330-1 et R. 330-2 à R. 330-4,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 17,

Vu l'arrêté du 21 septembre 2020 portant nomination à compter du 24 septembre 2020 de M. Thierry DALLARD en tant que membre du directoire par intérim et président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

2

Vu la décision n° D 2020-01 en date du 28 janvier 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris.

Le président du directoire par intérim adopte la décision suivante :

Article 1^{er}

Mme Nathalie SYNDIQUE, responsable juridique au sein de la direction juridique de la Société du Grand Paris, est désignée Personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Nathalie SYNDIQUE en sa qualité de Personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, à l'effet de signer, au nom du président du directoire, tout acte ou document relevant de l'exécution de ces attributions.

Article 3

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint-Denis, le



Thierry DALLARD

Société du Grand Paris

Immeuble « Le MOODS »

2 mail de la petite Espagne – 93212 LA PLAINE SAINT DENIS

Siret n°525 046 017 00048